



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	23

N°DEL 2023_08_116_8

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Objet : PERSONNEL

Modification du temps de travail du contrat parcours emploi compétences (P.E.C.)

Présents :

René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Bernard JOBERT donne procuration à René CARANDANTE
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur René CARANDANTE informe l'assemblée délibérante :

Un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) a été recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de la voirie à raison de 25 heures par semaine, selon la délibération n° 2023_04_061_4 du 11 mai 2023.

Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période de 1 an à compter du 17 avril 2023, soit jusqu'au 16 avril 2024.

L'État prendra en charge 60% de la rémunération correspondant au S.M.I.C, sur la base d'un contrat de 20h par semaine.

Monsieur René CARANDANTE propose à l'Assemblée Délibérante :

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Considérant l'accroissement des missions, il est proposé, dès le 1^{er} janvier 2024, de modifier le temps de travail de ce contrat P.E.C et de le passer à 28 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **D'adopter** la proposition qui lui est faite,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur René CARANDANTE, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

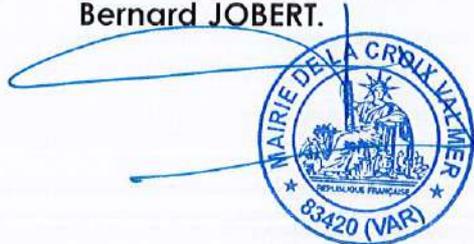
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2023_08_116_8

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Objet : PERSONNEL

Modification du temps de travail du contrat parcours emploi compétences (P.E.C.)

Présents :

René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Bernard JOBERT donne procuration à René CARANDANTE
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20.11.23
Et publication ou notification
Du 20.11.23
Le Maire,
C. HURAUT

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur René CARANDANTE informe l'assemblée délibérante :

Un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) a été recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de la voirie à raison de 25 heures par semaine, selon la délibération n° 2023_04_061_4 du 11 mai 2023.

Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période de 1 an à compter du 17 avril 2023, soit jusqu'au 16 avril 2024.

L'État prendra en charge 60% de la rémunération correspondant au S.M.I.C, sur la base d'un contrat de 20h par semaine.

Monsieur René CARANDANTE propose à l'Assemblée Délibérante :

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Considérant l'accroissement des missions, il est proposé, dès le 1^{er} janvier 2024, de modifier le temps de travail de ce contrat P.E.C et de le passer à 28 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **D'adopter** la proposition qui lui est faite,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur René CARANDANTE, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

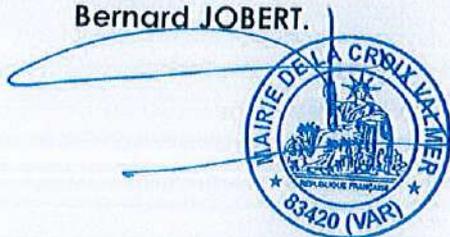
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

A blue ink signature of Linda Tribet, written in a cursive style.

**Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,**

20 NOV. 2023

**po Le Maire
C. HURAUT**

